Cinquante quatrième année. - N° 223 A Lundi 16 et mardi 17 novembre 2020

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 1031

33 – GIRONDE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX

Ventes et cessions

329 405 211 RCS Bordeaux.
COLAS SUD OUEST.
Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.
Capital : 14769503.00 EUR.
Adresse : Avenue Charles Lindbergh, 33700 Mérignac.
Oppositions : Art. L.236-21 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE SCISSION COLAS CENTRE OUEST Société par actions simplifiée Au capital de : Siège social 2 Rue Gaspard Coriolis 44300 Nantes N° RCS 329 338 883 RCS Nantes, est société bénéficiaire COLAS SUD OUEST Société par actions simplifiée à associé unique Au capital de : 14 769 503,00 EUR Siège social Avenue CHARLES LINDBERGH 33700 Mérignac N° RCS 329 405 211 RCS Bordeaux, est société apporteuse Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : Actif : 349 372 000 euros Passif : 283 694 000 euros Rapport d'échange des droits sociaux : En rémunération de l'apport, Colas Centre-Ouest augmenterait son capital de 6 979 703 euros par la création de 6 979 703 actions d'une valeur nominale de 1 euro, entièrement libérées, attribuées à Colas Sud-Ouest. Montant prévu de la prime d'apport : 58 698 297 euros, étant précisé qu'à la date de réalisation de l'opération d'apport partiel d'actif prévue le 31 décembre 2020 sous conditions suspensives de l'approbation de l'apport par une décision de l'associé unique de la société Colas Sud-Ouest et de l'approbation de l'apport par une décision de l'associé unique de la société Colas Centre-Ouest, devant décider également l'augmentation corrélative du capital social, si l'actif net serait supérieur à la valeur prévisionnelle de l'actif net au 31 décembre 2020 estimée au jour de la signature du traité, l'écart constaté viendra augmenter la prime, si l'actif net serait inférieur, la société Colas Sud-Ouest couvrira cet écart par un apport de trésorerie complémentaire à la société Colas Centre-Ouest. Date du projet d'apport partiel d'actif : 3 novembre 2020 L'opération d'apport est placée sous le régime juridique des scissions et prendra effet juridiquement, fiscalement et comptablement à la date de réalisation. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: -le 5 novembre 2020,au greffe du tribunal de commerce de Nantes pour Colas Centre-Ouest -le 5 novembre 2020,au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux pour Colas Sud-Ouest.